

REGLEMENT REGIONAUX INDOOR LARGE U16 07/02/2026

Athlètes concernés : Cette compétition est ouverte à tous les athlètes de la Ligue LARGE des catégories U16

Qualifiés : Les athlètes seront qualifiables sur la base du bilan du 1er novembre 2025 au 25 janvier 2026

MODALITÉS DE QUALIFICATION : Qualification au bilan « régulier » de 36 athlètes sur 50 m, 24 athlètes sur 1000 m et 50 haies, 16 athlètes en longueur et triple, 12 athlètes pour hauteur, perche (minima 1,80 m pour les filles, 2,00 m pour les garçons) , poids et la marche (*Chronomètre électrique sur épreuves 50 m et 50 haies).

A partir du 26 janvier 2026, les clubs devront engager sur le site de la ligue GE, les athlètes souhaitant participer compte tenu de leurs performances sur la période de référence et ce pour le 29 janvier 2026 minuit dernier délai. Les athlètes inscrits avec les meilleures performances seront qualifiés suivant les quotas repris ci-dessus. La liste définitive des qualifiés sera diffusée le 30/01/2026 après-midi. Une limitation à 3 épreuves par athlète devra être respectée.

Les athlètes doivent personnellement confirmer leur participation pour toutes les épreuves à la chambre d'appel au plus tard 30' avant l'épreuve.

ATTENTION : PAS D'ENGAGEMENTS SUR PLACE

Règlement Technique des épreuves : Course 50m et 50m haies : Séries de niveau selon les bilans Finales : qualifications en Finales au temps 3 Finales au 50 m et 2 finales au 50 haies

Podiums pris en compte uniquement sur les finales A

Concours Longueur, Triple et Poids : 3 essais pour tous + 3 essais supplémentaires pour les 8 premiers.

Montées de barres concours hauteur et perche :

Hauteur fille : 1m20 puis de 5 en 5 √ 1m35 puis 3 en 3

Hauteur garçon : 1m40 puis de 5 en 5 √ 1m 60 puis de 3 en 3

Perche fille : 1m80/2m00/2m20/2m30/2m40 puis de 5 en 5

Perche garçon : 2m00/2m20/2m40/2m60/2m70/2m80/2m90/3m00 puis 5 en 5

Pour les Officiels : quota suivant règlement CRO en vigueur soit 1 officiel qualifié par tranche de 5 athlètes ; à engager sur le site LARGE avant le 03 Février 2026 à minuit. Si le quota n'est pas respecté, les athlètes du club concerné ne pourront pas participer et le club sera informé dès le 4 février 2026.